

AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE DANS LE SUPERIEUR

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, le Centre Communal d'Action Sociale de La Bâthie poursuit son action de solidarité en direction des familles par l'attribution d'une aide en fonction des revenus et du nombre d'enfants **scolarisés dans le supérieur**. **Cette aide sera réglée par virement administratif sur le compte de l'étudiant.**

Imposition sur le revenu 2018*	Montant de l'aide attribuée
Non Imposable	155 €
De 1 à 1000 €	125 €
De 1001 à 2 000 €	85 €

*En cas de non présentation des revenus, aucune aide ne sera attribuée.

Les dossiers sont à retirer au **CCAS de la Bâthie** ou sur le site www.labathie.fr à **partir du 1^{er} septembre 2020** et devront être retournés dûment complétés **entre le 1er septembre et le 30 novembre 2020** **en mairie au bureau du CCAS uniquement.**

**Mairie de La Bâthie, bureau du CCAS de La Bâthie -103 rue Alphonse de Lamartine -
Tél. : 04 79 89 28 79**

AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE DANS LE SUPERIEUR

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, le Centre Communal d'Action Sociale de La Bâthie poursuit son action de solidarité en direction des familles par l'attribution d'une aide en fonction des revenus et du nombre d'enfants **scolarisés dans le supérieur**. **Cette aide sera réglée par virement administratif sur le compte de l'étudiant.**

Imposition sur le revenu 2018*	Montant de l'aide attribuée
Non Imposable	155 €
De 1 à 1000 €	125 €
De 1001 à 2 000 €	85 €

*En cas de non présentation des revenus, aucune aide ne sera attribuée.

Les dossiers sont à retirer au **CCAS de la Bâthie** ou sur le site www.labathie.fr à **partir du 1^{er} septembre 2019** et devront être retournés dûment complétés **entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2019** **en mairie au bureau du CCAS uniquement.**

**Mairie de La Bâthie, bureau du CCAS de La Bâthie -103 rue Alphonse de Lamartine -
Tél. : 04 79 89 28 79**